

VENTE D'UN TERRAIN A BATIR DESTINATION HABITATION

Dans le cadre de la vente d'un terrain les éléments suivants sont à fournir :

- ❖ La fiche de renseignements d'état-civil complétée,
- ❖ La copie de la carte d'identité de chaque partie ou titre de séjour,
- ❖ Les coordonnées de l'acquéreur (nom, n° de téléphone et adresse mail),
- ❖ Le prix de vente,
- ❖ Le montant du dépôt de garantie convenu (acompte encaissé et à verser par l'acquéreur le jour de la promesse de vente).
- ❖ Le ou les titres de propriété du bien immobilier,
- ❖ Information sur la constitution d'éventuelles servitudes grevant le bien,
- ❖ La taxe foncière de l'année en cours,
- ❖ Un RIB daté et signé en original par le ou les titulaires du compte (compte joint),
- ❖ Le plan de bornage du terrain,
- ❖ Le certificat d'urbanisme éventuellement sollicité/Permis de construire obtenu/Etude géotechnique.
- ❖ Préciser si le terrain est libre de toute location ou occupation

Si le bien est situé dans un lotissement :

- ❖ Le règlement + cahier des charges + plan du lot.
- ❖ Les statuts de l'association syndicale (si existence).
- ❖ Les coordonnées du Président de l'association syndicale (le cas échéant).

Si le bien provient d'une division.

- ❖ L'autorisation de division préalable/permis d'aménager),
- ❖ Le document d'arpentage du géomètre et/ou le procès-verbal de bornage,
- ❖ Le plan de division

Si le bien est situé en zone d'arqie moyen ou fort :

- ❖ Étude de sol GI

Si le VENDEUR est une société :

- ❖ Les statuts mis à jour,
- ❖ L'assemblée générale autorisant la vente,
- ❖ Le régime fiscal de la société (IR ou IS).

